

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2022, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 2 novembre 2022 à 09h30 au 2 décembre 2022 à 16h00, sur le territoire de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sandrine PRADIER – PETR du Pays Midi-Quercy, service inventaire du patrimoine et habitat – Place de la Poste – Avenue du Père Huc - 82160 CAYLUS - tél : 05 63 67 74 95 – courriel : pradier-inventaire-pmq@orange.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val
 - sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
- un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux , à savoir : lundi et vendredi : 14h00-16h00 ; mardi et jeudi : 09h30-12h00 ; mercredi : 09h30-12h00 puis 14h00-16h00.

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val – 23, place de la Mairie – 82140 SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, siège de l'enquête.

- soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur, M. François LABORDE, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val : les 2 et 16 novembre 2022, de 09h30 à 12h00 ; le 25 novembre et le 2 décembre 2022, de 14h00 à 16h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur le projet de création d'un site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val, par arrêté de la ministre de la Culture.